

PREVOYANCE CHIMIE LA CFDT FAIT BOUGER LE PATRONAT

Dans la poursuite des discussions du 25 mars 2026, une séance de négociation était prévue le 19 mai. Pour rappel, les premiers échanges ont débuté en 2022...

En début de réunion, la chambre patronale a de nouveau tenté de décaler la date d'application du contrat de prévoyance au **1^{er} janvier 2028**, malgré notre opposition lors de la précédente séance.

La FCE-CFDT est intervenue fermement, avec un refus catégorique de cette nouvelle échéance, rappelant que notre signature serait conditionnée pour une couverture au **1^{er} janvier 2027**. Ces négociations ayant trop duré, il est grand temps que tous les salariés de la Chimie puissent être protégés !

Sous la pression de la FCE-CFDT, la chambre patronale a cédé et a accepté la date du 1^{er} janvier 2027.

Désormais, nous entrons dans une phase décisive des négociations. Le patronat doit maintenant mettre sur la table une véritable proposition d'accord. Cette étape est déterminante, car elle conditionne la possibilité d'une signature et donc l'obtention d'un progrès social concret pour les salariés de la Chimie.

La FCE-CFDT porte une ambition claire et sans compromis. Nous défendons une meilleure protection pour tous les salariés, et des droits renforcés en cas de coup dur.

Rendez-vous le 18 juin 2026 afin de négocier un accord de branche à la hauteur des enjeux actuels.

Rien n'est gagné, le patronat peut encore tenter de freiner et de revenir sur ses positions.

ENSEMBLE faisons aboutir un accord ambitieux et juste !

